

## Rétractation de l'acheteur suite à la vente de mon véhicule

## Par Fred F Golf, le 13/03/2017 à 05:58

Bonjour,

J'ai vendu ma Golf 7 à un mec samedi, 50.000 km elle sortais de révision de chez Volkswagen (facture à l'appui), j'ai la facture de la 1ère révision à 30.000 km faite par un garage classique.

Le mec m'écrit dimanche à 23 h pour le dire qu'il y a un problème sur la voiture, il y a un loup sur le kilométrage.

Il prétend avoir fait passer un pote contrôleur technique qui lui dit que la voiture n'a pas ce kilométrage.

Je suis quelqu'un d'honnête et je n'aurais pas donné toutes les factures si c'était la cas. D'autant qu'avant la vente de mon véhicule je lui ai donné le numéro de châssis pour qu'il appel Volkswagen.

Le mec me menace de reprendre la voiture.

Que dois-je faire? Qu'elle sont les démarches?

Merci.

## Par Visiteur, le 13/03/2017 à 08:35

Bonjour,

vous ne faites rien! Il ne va pas vous reprendre la voiture! Il l'a! C'est à lui de prouver ses dires avec huissier à l'appui. Ce n'est pas son pote contrôleur technique qui peut faire quelque chose!

Par Tisuisse, le 13/03/2017 à 08:41

Bonjour Fred F Golf,

Je suppose qu'avec un tel kilométrage, la voiture a moins de 4 ans ? Si oui, laissez donc dire votre acheteur, il doit prouver ce qu'il avance et cette preuve va passer par une expertise judiciaire à ses frais, c'est long et c'est cher. Il n'existe pas, pour une transaction de ce type entre particuliers, de droit de rétractation et le vendeur n'a aucune garantie envers son acheteur en dehors des "vices cachés".